



## gérant-directeur en détresse...

Par **xav08200**, le **11/09/2009** à **22:30**

Bonjour à tous et à toutes,

Je viens vers vous car j'ai quelques problèmes au travail qui sont entrain de me ruiner la santé (10kg perdu en 7 mois)

Je vous explique, gérant-directeur (donc cadre) d'un magasin de chaussures depuis le 20 octobre 2008, ce qui, du haut de mes 23ans, est je pense déjà pas mal du tout...

Comme le disait mon formateur, mon métier est relativement ingrat, à savoir (pardonnez-moi l'expression) que nous avons le c\*I entre deux chaises, entre ma direction et mon équipe. En l'occurrence, je rencontre des problèmes avec ces deux parties.

Avec ma direction :

Je bosse 44h/semaine, 46 semaines par an (statut cadre)... Rapport d'inspection toujours nickel, résultat d'inventaire plus que parfait... Cependant je suis payé : fixe (800€) + com sur le chiffre d'affaires (en moyenne 550€) pour donc en arriver à 1350€ net... meilleure paie 1500€, plus mauvaise 1200€.

Ramener au taux horaire cela représente 6.96€ net de l'heure...

Est-ce légal???

Avec mon personnel :

Les deux femmes travaillant "pour moi" ont toutes deux plus de 10ans de boutique et ont effectué à plusieurs reprises des remplacements car mes prédécesseurs ne restaient que le temps de la période d'essai... Cela pour dire qu'elles connaissent leur travail et qu'elles le font bien...

Cependant, être sous les ordres d'un minot 15 ans plus jeune leur est apparemment très difficile à avaler. Les premiers mois, je peux dire que ça c'est plutôt bien passé, mais suite à quelques conflits (les périodes de congés) j'ai l'impression qu'elles essaient de me pourrir!!!

Plusieurs exemples :

- je passe le balai et suis appelé en caisse, j'oublis ce balai ainsi que les saletés au bout d'un rayon pris par autre chose... Pour m'emmerder elles le laissent pendant 2 jours visible aux yeux des clients bien sur... Considérant que c'est chacun "sa me\*de".
- lors de mes périodes de caisse certains clients viennent effectuer des échanges... Les échanges restent en caisse et n'ayant pas le temps de les ramener en rayon, finissent par s'accumuler derrière la caisse... Encore une fois, "chacun sa me\*de".
- de même pour les poubelles en caisse, elles considèrent que c'est à moi de les vider, une fois de plus chacun sa me\*de...

Pour moi il s'agit de fautes professionnelles puisqu'en n'exécutant pas ses tâches, elles

montrent aux clients un très mauvais visage du magasin ce qui nous fait perdre de l'argent...

Qu'en pensez-vous? Que puis-je faire?

Merci d'avance pour vos avis

Par **malgort**, le **12/09/2009** à **10:28**

Pour votre salaire reportez vous à votre convention collective qui vous indiquera le salaire mini que vous devez avoir par rapport à votre poste.